

CONSEIL COMMUNAL TALENCE EST
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE
DU 20 DÉCEMBRE 2017

Madame IRIART, Présidente, ouvre la séance en rappelant l'objet de cette réunion publique qui a pour but de présenter le projet de réhabilitation et d'extension de la Résidence Autonomie Bel-Air aux riverains et de répondre à leurs questions.

Avant de donner la parole aux représentants de LOGEVIE, propriétaire en charge de la gestion locative de la résidence, Madame IRIART considère que le projet répond à de multiples objectifs :

- le vieillissement de la population,
- les exigences de la loi Adaptation de la Société au Vieillissement,
- le nécessaire rapprochement entre résidence autonomie et maison de retraite,
- la nécessité de réhabiliter la résidence Bel Air et de reconfigurer la résidence Pressensé.

Présentation du diaporama ci-joint :

Monsieur BERANGER-RIVIERE de LOGEVIE rappelle que la société gère actuellement 8000 logements intergénérationnels et qu'elle est spécialisée dans la gestion de résidences autonomies.

Le projet Bel Air concerne la réhabilitation de 68 logements et la construction de 32 nouveaux appartements. La réhabilitation concerne non seulement l'intérieur des logements et des espaces communs (l'espace restauration sera notamment requalifié pour accueillir désormais 100 résidents), mais également l'extérieur de la résidence.

Le chantier doit débuter dans la seconde quinzaine du mois de janvier 2018. Le nouveau bâtiment sera réalisé en 2019 et la réhabilitation se prolongera probablement au-delà de cette date.

LOGEVIE met en place une charte « Chantier Propre » dans laquelle elle s'engage à prévenir les riverains du déroulement du chantier et des nuisances qu'il va leur procurer. Un référent du chantier sera désigné et les riverains pourront le solliciter en cas de problème. Il sera présent tous les jours sur le site.

A l'issue de la présentation, les premières questions des riverains portent sur le stationnement.

En effet, le quartier connaît une augmentation du stationnement de véhicules des usagers de l'Hôpital Bagatelle. Ce constat est flagrant depuis que le parking de l'établissement est payant. Les riverains craignent que la situation ne se détériore encore compte tenu de l'augmentation du nombre de résidents et d'employés amenés à fréquenter la résidence Bel Air.

Il leur est répondu que s'agissant d'un logement social, il n'y a pas d'obligation de création de places de parking dédiées ; cependant le voisinage n'a pas à s'inquiéter car environ 50 places de stationnement sont prévues. Dans le cadre de l'élaboration du projet, ce sujet a été étudié et il ressort que le taux de motorisation des résidents est de 30 % (soit 30 places nécessaires). De plus, s'agissant d'une résidence autonomie, peu de personnel est présent sur place. Seulement 4 agents sont nécessaires pour gérer l'établissement.

Monsieur JESTIN, qui a suivi pour la Mairie le projet lorsqu'il était vice-président du CCAS, signale qu'un travail avait été également mené auprès des résidents pour favoriser leur mobilité. Ainsi, une réflexion a débouché sur la modification d'une ligne de bus pour la faire passer Place Peylanne et permettre ainsi aux habitants d'accéder notamment au centre-ville.

Les dernières contraintes techniques, notamment au niveau de la rue Zubieta, sont en cours de recherche de solution, ce qui devrait permettre à terme l'activation de la ligne.

Monsieur JESTIN, nouvel adjoint en charge du stationnement et de la circulation, annonce que bien entendu, la municipalité est parfaitement consciente de l'impact de Bagatelle sur la situation du stationnement sur le quartier et que d'ores et déjà la Métropole et le Centre de Santé ont été sollicités pour proposer des solutions en lien avec la mise en œuvre du projet BAHIA.

Concernant la vitesse des véhicules dans les rues du quartier qui préoccupe également les riverains, Monsieur JESTIN souhaite se baser sur des données chiffrées pour se prononcer. L'impression de vitesse est toujours plus élevée que la réalité. Certains conseils communaux, qui se sont déjà investis sur le sujet, ont acheté des radars pédagogiques. Leur utilisation permet de sensibiliser les automobilistes à réduire leur vitesse, mais également de relever l'ensemble des vitesses et des heures de passage. Les données récoltées nous permettent d'avoir des statistiques, d'identifier les problèmes et éventuellement d'envoyer la Police Municipale pour des actions de répression.

Des questions sont également posées sur les caractéristiques des futurs logements. La question de la place faite à l'intergénérationnel est également abordée.

Pour les aménagements des appartements, les résidents ont bien entendu été concertés et un appartement témoin a été réalisé pour que chacun se fasse une idée et puisse choisir certaines caractéristiques d'aménagement de son futur logement (environ 10 possibilités techniques d'aménagement).

Pour rappel, les résidents ne payent pas de loyer, mais une redevance.

La séance est levée à 20 H.